



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

388

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale des Infrastructures  
des Transports et de la Mer

Paris, 19 MAI 2010

Direction des Affaires maritimes

Le Directeur général des Infrastructures, des  
Transports et de la Mer

Sous-direction des Activités maritimes

à

Affaire suivie par : Jean-Loup PETIT  
Jean-LoupPetit@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 40 81 39 31- Fax : 01 40 81 39 07

Messieurs les directeurs départementaux des  
territoires et de la Mer

Objet : mouvement social aux affaires maritimes  
Référence : : instruction MEEDM/DRH du 30 avril 2010

VU et TRANSMIS  
Le Préfet

s/c de Madame et Messieurs les Préfets de  
région

s/c de Mesdames et Messieurs les Préfets de  
département

Dans un courrier du 30 avril 2010, le ministre d'Etat appelait votre attention sur le mouvement social initié depuis le 6 avril par certaines catégories de personnel des affaires maritimes (agents des ULAM).

Les revendications de ces personnels sont bien connues, et une concertation avec l'intersyndicale est engagée. Elle a d'ores et déjà permis de travailler sur la pénibilité attachée à certaines missions, sur la mise en place d'un plan de formation, et, lors d'une réunion tenue le 11 mai, sur la reconnaissance de la technicité d'une partie des métiers exercés par ces agents.

Le mouvement initié par ces agents doit maintenant cesser dans le contexte particulier de prochaines échéances relatives au contrôle des pêches (campagne thon rouge notamment) et des risques de contentieux communautaire que pourrait entraîner un manquement à ces obligations de la France

Dans cet esprit, je vous demande de mettre en application sans délai supplémentaire les mesures prévues par l'instruction du 30 avril 2010.

Vous rendrez compte des mesures prises et de la situation du mouvement dans les services placés sous votre autorité à la direction des affaires maritimes (sous direction des activités maritimes) et à la direction des ressources humaines du MEEDDM (département des relations sociales) avant le 28 mai.

Le Directeur général des Infrastructures  
des Transports et de la Mer

Daniel Bursaux

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir